



Préavis municipal N°15/2015 : Aménagement d'un terrain multisports au Grand Marais

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Mme et MM. Sarah Golay, Dominique Despland, Christian Oulevay, Pierre-Alain Portmann, et du rapporteur, s'est réunie le 2 septembre 2015 au bâtiment administratif de Thierrens, en présence des municipaux Thierry Devallonné, Claude-Alain Cornu, Pierre-Alain Bigler et Michel Rosset, et de M. Romanens du bureau CFA.

La commission a reçu les informations nécessaires et a pu poser les questions qui lui semblaient opportunes.

La commission a relevé les points suivants :

- Le terrain est en zone d'utilité publique, donc utilisable rapidement
- Le FC Thierrens a un grand besoin de 2^e terrain pour satisfaire aux normes et aux nombreux juniors et actifs de la société
- Les écoles auront à disposition un terrain multisport, pour développer les activités sportives, ce qui faisait défaut jusqu'à présent
- La situation géographique est favorable, entre l'établissement scolaire, et le terrain projeté
- L'augmentation des classes dans un proche avenir amènera plus d'élèves sur le site
- Le recouvrement du terrain multisports en gazon synthétique permettra une plus grande utilisation
- Une place de jeux plus grande que l'actuelle, est nécessaire pour palier à l'augmentation de la population de notre commune
- Une majorité d'entreprises va travailler au forfait, pour éviter tout dépassement de budget
- Diverses participations financières permettent de réduire les coûts à la charge de la collectivité
- La répartition des coûts d'entretien est correcte
- La participation annuelle de l'ASIRE se monte à 6'000.- CHF

Ces arguments confortent l'avis de la majorité de la commission et plaident en faveur du projet de la municipalité

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n°15/2015, pour l'aménagement d'un terrain multisports au Grand Marais

Lieu et date : Thierrens, le 15 septembre 2015

Sarah Golay

Pierre-Alain Portmann

Dominique Despland

Etienne Perrin (rapporteur)

Christian Oulevay

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil